



AFFICHÉ EN MAIRIE LE : 3 mai 2024
PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE LE : 3 mai 2024

COMMUNE DE VERNIOLLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2024

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

(ARTICLE L.2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

DELIBERATION N° 2024-31

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION SUR UNE PARTIE DE LA RUE DE LA REPUBLIQUE - PROGRAMME ESTHETIQUE BT IMPASSE DU LAVOIR S/P1 « VERNIOLLE »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme de travaux d'électricité « esthétique BT impasse du Lavoir s/P1 « Verniolle » et demande au syndicat départemental d'énergies de l'Ariège d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux dans le cadre du réaménagement esthétique des réseaux concernés

DELIBERATION N° 2024-32

CONVENTION VALANT OFFRE DE CONCOURS DE LA SOCIETE EQOS POUR LA REALISATION D'UN EMPIERREMENT DE DEUX CHEMINS RURAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'offre de concours en nature portant sur l'empierrement de deux chemins ruraux présentée par la société EQOS dont le siège est 25 chemin du Chapitre à Toulouse (Hte-Garonne)

DELIBERATION N° 2024-33

ATTRIBUTION DU MARCHE DE PRESTATIONS DE TELECOMMUNICATION POUR LA PERIODE 2024-2029

Le conseil municipal attribue à l'unanimité le marché de prestations de télécommunication d'une durée de 60 mois à la société EQUADDEX agence de Pamiers dont le siège est 3 avenue de Gabrielat à Pamiers (Ariège) pour un montant mensuel sept cent soixante-quatorze euros cinquante-quatre centimes TTC (774,54€ TTC)

DELIBERATION N° 2024-34

CESSION A TITRE ONEREUX D'UN VEHICULE - ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION ET DE MISE EN CONCURRENCE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le cahier des charges de cession du véhicule Citroën Jumpy

DELIBERATION N° 2024-35

MISE EN ŒUVRE DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT AU SEIN DE LA COMMUNE POUR TOUS LES AGENTS ELIGIBLES

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents municipaux qui remplissent les conditions réglementaires et d'appliquer les montants figurant au tableau suivant, représentant la ½ des taux maxima fixés par le décret :



AFFICHÉ EN MAIRIE LE : 3 mai 2024
PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE LE : 3 mai 2024

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat retenu par le conseil municipal	Montant maximal de la prime de pouvoir d'achat fixé par décret
Inférieure ou égale à 23 700€	400€	800€
Supérieure à 23 700€ et inférieure ou égale à 27 300€	350€	700€
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300€	600€
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250€	500€
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200€	400€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175€	350€
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150€	300€

DELIBERATION N° 2024-36
FINANCEMENT D'APPAREILS AUDITIFS A DESTINATION DE CERTAINS AGENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement des sommes engagées par les agents pour leurs équipements spécifiques rendus nécessaires pour le maintien dans l'emploi et sur avis du médecin du travail

DELIBERATION N° 2024-37
DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE - SUBDELEGATION EN FAVEUR DES AGENTS DANS LE DOMAINE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - AUTORISATION

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la subdélégation des attributions en cas d'absence du Maire ou de l'adjoint délégué concernant la préparation et la passation des marchés ou accords-cadres de fournitures négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable au directeur général des services dans la limite de 500€ TTC par marché

DELIBERATION N° 2024-38
REPARTITION DES FRAIS DE GESTION DE L'ETAT CIVIL - ACCORD SUR LA CONTRIBUTION DEMANDEE PAR LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VERGES

Le conseil municipal prolonge à l'unanimité le sursis à statuer sur la demande de contribution financière d'un montant de 2566,20€ à la charge de la commune de Verniolle au titre de l'année 2023 dans l'attente du renouvellement partiel du conseil municipal de Saint Jean de Verges

DELIBERATION N° 2024-39
ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIES DE L'ARIEGE (SDE09), DE L'AVEYRON (SIEDA), DU CANTAL (SDEC), DE LA CORREZE (FDEE 19), DU GARD (SMEG), DU GERS (SDEG), DE LA HAUTE-LOIRE (SDE 43), DES HAUTES-PYRENEES (SDE65) DU LOT (TE46), DE LA LOZERE (SDEE), DES PYRENEES-ORIENTALES (SYDEEL 66), DU TARN (SDET) ET DU TARN-ET-GARONNE (SDE82) POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE - AUTORISATION

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'adhésion de la commune de Verniolle au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergie et approuve la convention constitutive du groupement de commandes.

DELIBERATION N° 2024-40
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - AIDE A L'EQUIPEMENT DES CANTINES SCOLAIRES - ACHAT D'UNE EPLUCHEUSE

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité du Conseil Départemental (crédits Aide à l'équipement des cantines scolaires) une subvention au plus fort taux possible, pour l'achat d'une épilucheuse.



AFFICHÉ EN MAIRIE LE : 3 mai 2024
PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE LE : 3 mai 2024

DELIBERATION N° 2024-41
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC L'ASSOCIATION LA CABANE DES P'TITS LOUPS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'accord intervenu, consigné dans le protocole transactionnel signé par l'ensemble des parties, ayant pour objet de mettre un terme définitif au litige entre les parties signataires du protocole.

DELIBERATION N° 2024-42
TRAVAUX DE VOIRIE 2022 : ACCEPTATION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS FOIX-VARILHES A LA COMMUNE DE VERNIOLLE AYANT REALISE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DES OPERATIONS SOUS MANDAT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'attribution d'un fonds de concours de 27 834,94 Euro de la part de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes au titre du programme de voirie sous mandat pour 2022.